

**mikrozid® AF wipes**

Version  
05.12

Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® AF wipes

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG  
Sihlfeldstr. 58  
  
8003 Zürich  
Suisse  
Téléphone: +41 44 466 55 44  
Téléfax: +41-44-466 55 33  
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com  
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)  
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

**mikrozyd® AF wipes**

Version : 05.12  
Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

Systeme nerveux central

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection (p.e. Caoutchouc nitrile) /un équipement de protection des yeux.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-1-ol

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

A un effet dégraissant sur la peau.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

**mikrofid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

	Numéro d'enregistrement		
propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 30 - < 50
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Pulvérisateur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**mikrozid® AF wipes**

Version  
05.12

Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Éviter le contact avec les yeux.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**mikrofid® AF wipes**

Version  
05.12

Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propan-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m3
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-1-ol	Eau douce	6,83 mg/l
	Sol	1,49 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg

**mikrozid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
	Eau de mer	0,983 mg/l
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection..

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C de la solution active

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 80 °C de la solution active

Point d'éclair : 27 °C  
Méthode: DIN 51755 Part 1 de la solution active

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Entretient la combustion

Limite d'explosivité, supé- : 17,5 % (v)

**mikrozid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Matière première
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,1 % (v) Matière première
Pression de vapeur	:	env. 50 hPa (20 °C) de la solution active
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	env. 0,89 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) de la solution active
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	425 °C Matière première
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	< 15 s à 20 °C Méthode: DIN 53211 de la solution active
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**mikroZid® AF wipes**Version  
05.12Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020

Date de la première version publiée:  
27.01.2012**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:****propan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 33,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg  
Méthode: Valeur de littérature**éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****propan-1-ol:**Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau**éthanol:**Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**mikrozid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Méthode : Avis d'expert  
 Résultat : irritant  
 Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

**Composants:**

**propan-1-ol:**

|| Espèce : Lapin  
 || Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**éthanol:**

|| Méthode : OCDE ligne directrice 405  
 || Résultat : Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

|| Type de Test : Test de Maximalisation  
 || Espèce : Cochon d'Inde  
 || Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 || Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**éthanol:**

|| Type de Test : Test de Maximalisation  
 || Espèce : Cochon d'Inde  
 || Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 || Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

|| Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

**éthanol:**

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
 Système d'essais: Salmonella typhimurium  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 471  
 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

**mikrofid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène  
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**éthanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,6 mg/l

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.

**éthanol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.  
Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**mikroZid® AF wipés**

Version  
05.12

Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

**Composants:**

**propan-1-ol:**

||Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**éthanol:**

||Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

||Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**éthanol:**

||Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**éthanol:**

||Espèce : Rat  
||NOAEL : 1.730 mg/kg  
||LOAEL : 3.160 mg/kg  
||Voie d'application : Oral(e)  
||Durée d'exposition : 90 d

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

||Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 3.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

||Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.642 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**mikrofid® AF wipes**

Version  
05.12

Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

|||tiques  
Méthode: DIN 38412  
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 68,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**éthanol:**

|||Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6  
Remarques: de la solution active

**Composants:**

**propan-1-ol:**

|||Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 20 d

**éthanol:**

|||Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

|||Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**mikrozid® AF wipes**

Version 05.12 Date de révision: 10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée: 27.01.2012

||

**éthanol:**

|| Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14  
Méthode: Valeur calculée

**12.4 Mobilité dans le sol**

Composants:

**propan-1-ol:**

|| Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**éthanol:**

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

**éthanol:**

|| Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

**12.6 Autres effets néfastes**

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

**mikrozid® AF wipes**Version  
05.12Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020

Date de la première version publiée:  
27.01.2012**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

**ADR** : UN 3175  
**IMDG** : UN 3175  
**IATA** : UN 3175

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(propan-1-ol, éthanol)  
**IMDG** : SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(propan-1-ol, ethanol)  
**IATA** : Solids containing flammable liquid, n.o.s.  
(propan-1-ol, ethanol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 4.1  
**IMDG** : 4.1  
**IATA** : 4.1

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1  
EmS Code : F-A, S-I

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448  
Instruction d'emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable solid

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445  
Instruction d'emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable solid

**mikroZid® AF wipes**Version  
05.12Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020

Date de la première version publiée:  
27.01.2012**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:  
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN2448

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 44,48 %

**mikrozid® AF wipes**Version  
05.12Date de révision:  
10.08.2020Date de dernière parution: 30.05.2020  
Date de la première version publiée:  
27.01.2012

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 58,52 %

**Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

**mikrozid® AF wipes**Version  
05.12Date de révision:  
10.08.2020

Date de dernière parution: 30.05.2020

Date de la première version publiée:  
27.01.2012

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.